

Je le répète, je n'ai trouvé personne, parmi ceux à qui j'ai parlé dans l'Ouest du Canada, pour qui la proposition serait entachée de bilinguisme ou d'autres choses semblables. Tous ceux à qui j'en ai parlé ont estimé que c'est une innovation logique, vu que la compagnie est maintenant une entreprise internationale et que nos avions voyagent dans le monde entier; le nom Trans-Canada donne aujourd'hui une impression fautive de la réalité.

En conséquence, j'espère qu'il n'y aura aucun désaccord au Sénat à propos de ce bill.

L'honorable Léon-Mercier Gouin: Honorables sénateurs, j'aimerais dire simplement quelques mots. Je crois que la question que renferme ce bill est vraiment une question d'intérêt national. Ce fut une grande satisfaction de voir ainsi consacré le principe du bilinguisme. Si l'expression «Air-Canada» n'est pas bilingue, je suis certain qu'il sera absolument impossible de trouver un autre nom qui satisferait tout le monde.

Il est courant chez les gens de langue anglaise d'entendre parler de Swissair, d'Air India, d'Air Liban. Ces mots sont presque internationaux. Rien ne justifie maintenant que nous perpétuions l'expression «Trans-Canada», quand nos lignes aériennes sillonnent pratiquement tout le monde. L'expression «Air-Canada» est déjà utilisée sur les sacs de voyage et aux fins de la publicité en France et ailleurs en Europe. «TCA» prête à confusion; d'autres lignes, en effet, ont un sigle semblable: *Transcontinental Air Lines* et *Trans Caribbean Air Lines*.

Je pense que la meilleure réponse que nous puissions trouver aux remarques du sénateur Phillips est l'article de rédaction qui a paru dans le *Financial Post* de Toronto, lequel a fait également l'objet d'un article de rédaction dans *La Presse* de Montréal, sous la signature de M. Ayotte, le 12 octobre 1963.

L'article de rédaction du journal de Toronto était intitulé «Sois brave, Ottawa!» On y trouvait, entre autres choses que le gouvernement et T.C.A. montrent une modération remarquable dans l'utilisation des mots «Air-Canada», qu'on trouve rarement et dans des endroits inappropriés; et l'article de rédaction demandait pourquoi le gouvernement n'appellerait pas son service «Air-Canada», au lieu de maintenir un double libellé peu satisfaisant, prêtant à confusion et bien inutile.

Je crois bien sincèrement que le nom «Air-Canada» sera une excellente et prestigieuse appellation dans le monde entier pour nos lignes aériennes, dont nous sommes très fiers.

La transformation va se faire graduellement. M. MacGregor n'y voit pas d'inconvénient. Il veut également conserver le droit de se servir de «Trans-Canada» à certaines

fins, et c'est parfaitement normal, mais la situation est la suivante et je m'exprime avec beaucoup d'émotion.

Le geste de la Chambre des communes, l'adoption de la mesure à l'unanimité, nous a donné l'espoir que la même chose se produirait ici.

Depuis que j'ai été nommé sénateur en 1940, c'est la première fois que je me trouve en face d'une motion qui ne peut avoir qu'un résultat très regrettable. Nous cherchons à prêcher l'unité nationale. Nous voulons que le Canada devienne davantage bilingue, et vu les circonstances, si le Sénat rejette la mesure, les Canadiens français y verront simplement la preuve que les ponts sont coupés et qu'il n'y a plus d'espoir de trouver une solution juste et satisfaisante à nos problèmes du moment.

RETRAIT DE LA MOTION MODIFICATRICE

L'honorable M. Phillips: Honorables sénateurs, je suis un peu surpris de voir que différents sénateurs aient commencé à considérer ma motion comme anti-française. Je vous assure que tel n'était pas le cas. Au cours de mes observations, j'ai cru demander un nom bilingue, c'est-à-dire un nom qui pourrait être bilingue et qui ne serait visé par aucune objection de ce genre. Il est vraiment malheureux que certains sénateurs estiment que la motion soit anti-française.

Je me suis opposé à la désignation «Air-Canada» uniquement parce que je ne l'aimais pas. Je trouve qu'elle n'a pas de sens et qu'elle ne reflète pas du tout la définition d'une société aérienne. Si le Sénat y consent, je suis disposé à retirer ma motion et je demanderais que le comité étudie ma proposition et demande que nous cherchions un meilleur nom pour remplacer la désignation Air-Canada, un nouveau nom qui aura plus de sens dans les deux langues. Le Sénat consent-il à ce que je retire ma motion?

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, le sénateur a-t-il la permission de retirer sa motion modificatrice.

Des voix: D'accord!

(La motion modificatrice est retirée.)

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, le sénateur Hayden, avec l'appui du sénateur Bouffard à titre de comotionnaire, propose que le projet de loi soit lu pour la 2^e fois. Les honorables sénateurs consentent-ils à adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

RENVOI AU COMITÉ

Sur la motion de l'honorable M. Hayden, le bill est déféré au comité permanent des transports et des communications.